Agressions sexuelles à Nantes : le jeune prévenu se dit habité par des “djinns” (esprit maléfique chez les arabo-musulmans) ; le tribunal le déclare irresponsable pénalement

25/01/2024 à 21h29



Mercredi 24 janvier, le tribunal correctionnel de Nantes devait juger un jeune homme pour avoir agressé sexuellement une femme à la sortie de son travail, à plusieurs reprises, en septembre dernier. L’irresponsabilité pénale est prononcée.

Le 27 septembre 2023, à Nantes, vers 1 h, une jeune femme quitte son travail de barmaid. Elle se sent suivie. Un homme d’une vingtaine d’années l’interpelle. *Je marchais vite, il m’a rattrapée. Je lui ai dit de me laisser tranquille mais il était à l’ouest, il avait les yeux écarquillés »,* explique-t-elle lors de son audition. Il lui touche les fesses à deux reprises, dans la rue et devant la porte de son immeuble. *J’ai crié de tout mon être pour que quelqu’un vienne m’aider, j’ai lancé un appel au 17, mais ça ne*

répondait pas , ajoute-t-elle. Un voisin descend pour la secourir et voit l’homme pousser un scooter. Les policiers l’interpellent et le transfèrent à l’hôpital, au vu de son état, qui interroge.

Depuis le box des comparutions immédiates, le prévenu a le regard vide. Son casier judiciaire fait état d’une condamnation pour exhibition sexuelle. L’expertise psychiatrique révèle des délires paranoïdes, des manifestations délirantes, une hostilité générale et une forte dimension psychotique. Le jeune homme évoque des hallucinations et un esprit habité par des djinns (esprits maléfiques des légendes arabo-musulmanes). Le rapport conclut à l’absence d’abolition, mais à une *forte* altération du discernement, en raison de sa consommation de toxiques, malgré la connaissance de ses effets délétères.

(…) Ouest-France